

Les armoiries de Mgr. Joseph Deruaz évêque de Lausanne et Genève

Autor(en): **Dubois, Fréd.Th.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **18 (1904)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que père et grand-père. Avec lui s'éteignit la descendance masculine du colonel. En effet, ayant épousé Françoise de Rougemont il n'eut que quatre filles qui toutes se marièrent à Neuchâtel et dont l'ainée fut la mère de M. Alfred Bovet. La bonbonnière transmise par héritage n'est ainsi pas sortie de la descendance du couple de Muralt-de Brissac.

Les armoiries de Mgr. Joseph Deruaz

évêque de Lausanne et Genève.

Par Fréd. Th. Dubois.

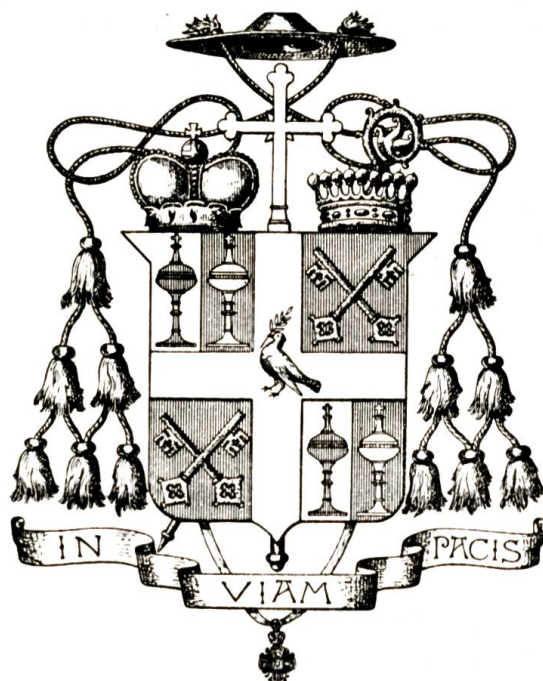


fig. 50

Mgr. Mermillod ayant été nommé cardinal en 1890, il fut relevé de sa charge d'évêque de Lausanne et Genève le 30 janvier 1891.

Le pape Léon XIII choisit pour son successeur l'abbé Joseph Deruaz alors curé de la paroisse catholique de Lausanne. Il fut nommé le 14 mars 1891¹.

Mgr. Joseph Deruaz qui est né le 13 mai 1826 à Choulex, dans le canton de Genève, appartient à une ancienne et honorable famille de cette localité².

Après avoir fait sa première éducation dans son village natal, il était entré au collège d'Evian, puis en 1846, au collège des Jésuites à Fribourg. Ce

¹ Avant la Réforme l'évêque était nommé par le chapitre de Lausanne. Depuis lors il est nommé directement par le Saint-Siège.

² Cette famille est probablement autochtone. Pour la filiation nous n'avons pu remonter au delà de 1750. En 1870 elle a fourni un député au Grand Conseil genevois: Amédée Deruaz. (Note de M. J. A. Choisy).

collège et le séminaire ayant été fermés à l'époque du Sonderbund il avait du se rendre à Annecy pour y terminer ses études de théologie sous la direction de Mgr. Rendu. Le 25 mai 1850, à l'âge de 24 ans, il était ordonné prêtre des mains de Mgr. l'évêque de Gap.

Le 7 juin 1850 il était nommé vicaire de la paroisse du Grand-Saconnex-Prégny. Le 26 juin 1852 le Conseil d'Etat du canton de Vaud le nommait curé de la paroisse de Rolle, et le 21 septembre 1859, curé de la paroisse de Lausanne.

Pendant les années qu'il remplissait ces fonctions il avait, en 1870, l'honneur d'accompagner Mgr. Marilley, évêque de Lausanne et Genève, au Concile du Vatican. En 1878, le 13 août, il était nommé chanoine honoraire de l'antique et royale abbaye de St-Maurice-d'Agaune. Nous devons signaler aussi qu'en 1884 une partie de son entourage l'avait pressé d'accepter à l'Assemblée Constituante vaudoise, un siège qui lui était offert par les deux partis libéral et radical, mais il refusa absolument d'entrer en scène dans la vie politique. En 1888 le 22 septembre, Mgr. Mermilliod l'avait élevé à la dignité de Doyen du Décanat de St-Amédée, ou de Lausanne.

Mgr. Deruaz était à la tête de la paroisse de Lausanne depuis près de 31 ans lorsque le pape Léon XIII l'appelait au siège épiscopal de Lausanne et Genève. Le sacre du nouvel évêque eut lieu le 19 mars 1891, dans la chapelle du Collège Canadien à Rome. Le prélat consécrateur était Mgr. Mermilliod, qui était accompagné de deux prélats assistants, Mgr. Ferrata, archevêque de Thessalonique, et Mgr. Haas, évêque de Bâle et Lugano. M. Bovet, chancelier de l'évêché de Lausanne, M. Fragnière, directeur du séminaire de Fribourg, le Rév. Père Bernard d'Andermatt, général des Franciscains, et le Rév. Père Laborie, vicaire général des Dominicains, étaient présents à la cérémonie. Parmi les assistants étaient plusieurs représentants de la noblesse romaine et tout les gardes suisses au Vatican, appartenant au diocèse de Lausanne, accompagnés de leur commandant le comte de Courten.

L'autel qui était desservi par les élèves suisses des collèges ecclésiastiques de Rome, était décoré de deux armoiries: d'un côté était celle de l'évêque consécrateur, de l'autre côté apparaissait, pour la première fois, la nouvelle armoirie de l'évêque élu: *écartelé au 1 et 4 parti d'argent et de gueules à deux ciboires de l'un à l'autre, et au 2 et 3 de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir, à la croix d'argent brochant sur le tout et chargée d'une colombe au naturel portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.*

A défaut d'armes de famille, Mgr. Deruaz avait imaginé une combinaison spéciale symbolisant la belle et noble devise qu'il avait choisie: *In viam pacis*: tout par les voies de la paix. Il avait séparé les armes des deux diocèses écartelées, par *une croix d'argent chargée en abîme d'une colombe au naturel tenant dans son bec, un rameau d'olivier de sinople.* La colombe apporte l'olivier de la paix et elle l'apporte en Jésus Christ que la croix rappelle et symbolise.

A l'origine les évêques de Lausanne se servaient des armes de leur famille, accompagnées des insignes épiscopaux, mais depuis de XVII^e siècle ils ont porté les armes de l'évêché et leurs armes personnelles écartelées, et depuis

1821 ils ont toujours posé leurs armes en abîme sur les armes des évêchés de Lausanne et de Genève écartelées.

A propos des armes de l'évêché de Lausanne, aux quartiers 1 et 4, un fait intéressant à noter est, que nous retrouvons le *parti argent et gueules* dans les armes des deux plus anciennes abbayes du diocèse: Payerne, (fondée par l'évêque St-Maire) et Romainmôtier, et dans celles du quartier de la Cité à Lausanne. Ces deux émaux se retrouvent également dans la plupart des armes des localités qui faisaient partie des terres de l'évêché: Lutry, Villette, St-Saphorin, Corsier, Lucens et Bulle.

Les quartiers 2 et 3 sont les armes de l'évêché de Genève, elles portent les deux clefs, attributs de St-Pierre, le patron de l'antique cathédrale de ce diocèse. Depuis 1821, ces armes se portent toujours écartelées avec celles de l'évêché de Lausanne.

En voici la cause: en 1535 l'évêque de Genève avait du quitter cette ville devant la Réforme, et ses successeurs avaient fixé leur résidence à Annecy dès 1568 et y restèrent jusqu'en 1801, à l'époque du Concordat.

En 1801 les anciens diocèses de Chambéry, Genève, Maurienne, Tarentaise et une partie de celui de Belley, furent réunis pour former le diocèse unique de Chambéry et Genève.

Après l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, en 1815, et l'accroissement de territoire qu'il reçut, des démarches furent faites par cet Etat pour obtenir que les paroisses suisses fussent rattachées à un diocèse suisse.

Par bref du 20 septembre 1819 le pape Pie VII réunit les paroisses catholiques du canton de Genève, au diocèse de Lausanne, ainsi que la partie vaudoise de l'ancien diocèse de Genève, qui s'étendait jusqu'à l'Aubonne, et qui avait été administrée jusqu'alors, en vertu d'une délégation apostolique, par l'archevêque de Chambéry.

Le titre d'évêque de Genève était depuis près de deux ans comme en suspens, il n'était plus porté par l'évêque de Chambéry, et l'évêque de Lausanne ne signait ses mandements, que comme évêque de ce diocèse.

Les magistrats de Genève firent solliciter à Rome, par M. de Niebuhr, ambassadeur de la Prusse au Congrès de Vienne, qu'il put y adjoindre celui de Genève. Le pape fit droit avec empressement à cette demande et accorda, par un bref du 20 janvier 1821 à Mgr. Pierre Tobie Yenni le titre d'évêque de Lausanne et Genève¹.

Nous donnons ici le dernier cliché des armes de Mgr. Deruaz (fig. 50). Cette excellente composition est l'œuvre de notre collègue M. Théodore Cornaz à Lausanne. Ce cliché a été exécuté à la demande de la chancellerie épiscopale, à laquelle nous avons signalé les nombreuses erreurs existantes dans les clichés en usage jusqu'ici. Depuis longtemps déjà on intervertissait les émaux des armes de l'évêché de Lausanne. Souvent les ciboires étaient représentés d'*argent* au lieu d'être de *l'un à l'autre*. Dans les armes de l'évêché de Genève, les clefs

¹ Hist. de l'église de Genève. Fleury. Tome III.

étaient représentées d'*argent* au lieu d'être d'*or*. Enfin dans les derniers clichés le *gueules* était partout remplacé par l'*azur*!

Depuis la nomination de Mgr. Deruaz, les graveurs avaient omis de timbrer l'écu des couronnes que ses prédécesseurs avaient toujours portées, et qui font allusion aux titres dont ce siège épiscopal avait été autrefois pourvu, et dont il est intéressant de conserver ainsi le souvenir historique.

La première de ces couronnes et celle de *prince du St-Empire*. Avant la conquête bernoise, les terres de l'évêché et du chapitre de Lausanne formaient dans le pays romand comme un petit Etat dans l'Etat, dont l'évêque était le souverain temporel; celui-ci se trouvait de ce fait prince ou grand-feudataire de l'empereur, de qui il tenait directement les droits régaliens. Les évêques de Lausanne sont qualifiés princes de l'Empire dès l'année 1125¹. Dans des diplômes du XIII^e et du XIV^e siècles il sont appelés par les empereurs: *princeps noster*². Ils ont toujours gardé et porté ce titre dès lors.

La seconde de ces couronnes est celle de comte. Depuis 1011 les évêques de Lausanne étaient *comte de Vaud*. Rodolphe III roi de Bourgogne Transjurane avait donné en cette année le comté de Vaud à l'évêque Henri³. L'acte de donation n'indique pas l'étendue du comté, et il ne semble pas avoir reçu une exécution complète et immédiate, ou paraît être resté sans effet, relativement aux terres qui ne faisaient pas partie des domaines de l'Eglise de Lausanne.

Les évêques de Lausanne n'ont porté régulièrement ce titre que depuis le XV^e siècle⁴, et à cette époque ils l'avaient transformé en celui de *comte de Lausanne*⁵.

Nous avons placé sous les armoiries de Mgr. Deruaz, la croix de commandeur de l'ordre de François-Joseph. A la nouvelle de l'assassinat de l'impératrice d'Autriche à Genève le 10 septembre 1898 Mgr. Deruaz s'était empressé d'aller auprès de l'entourage de la princesse et de l'empereur, leur apporter les consolations de l'Eglise et leur témoigner sa sympathie. Pour exprimer sa reconnaissance, l'empereur François-Joseph accorda à Mgr. Deruaz le titre de commandeur de l'ordre de François-Joseph⁶.

¹ Schmitt. Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne, T. II p. 241.

² Ibid. T. II p. 237. Diplômes d'Albert I en 1299 et 1302, de Charles IV en 1365 et 1376 etc. Dans les Mém. et Doc. S. R. T. VII p. 74, 75, 81, 200 et 257.

³ Mém. et Doc. S. R. T. VII p. 1.

⁴ Schmitt. Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne, T. I p. 329.

⁵ Sur les documents, sceaux, vitraux etc. on trouve toujours . . . *episcopus et comes Lausannensis*.

⁶ Traduction du diplôme conférant à Mgr. Deruaz la dignité ci-dessus.

Sa Majesté apostolique Empereur et Roi François-Joseph I, Empereur d'Autriche, Roi de Bohême et Roi apostolique de Hongrie a daigné accorder selon décision du 31 octobre 1898 à l'évêque de Genève et Lausanne Monseigneur Joseph Deruaz, la croix de Commandeur avec la plaque de l'ordre très illustre de François-Joseph. La Chancellerie de l'ordre au vu de cette nomination dans l'ordre, a l'honneur d'expédier l'acte, d'y ajouter la date, etc.

Vienne, le 4 novembre 1898.

Toutes les pièces officielles, sortant de l'Evêché, telles que: lettres pastorales, circulaires épiscopales, dimissoires, lettres testimoniales, titres d'ordination, d'investiture canonique, actes de consécration, de nomination, etc. sont timbrées des armes de l'évêque.

Eine Wappenskulptur der Familie von Erlach.

Von H. Türler.



Fig. 51

Im Münster in Bern steht an einem Pfeiler der ehemaligen St. Antonius-Kapelle das hier reproduzierte Wappen. Die korrekten hübschen Formen desselben verraten die ausgehende Gotik als Entstehungszeit. Auf einer Konsole ruht der stark nach hinten gewölbte Schild mit dem Wappen der Familie von Erlach: im roten Feld ein mit schwarzem Sparren belegter weisser Pfahl. Den Schild krönt ein in durchaus richtigen Proportionen gehaltener offener Stech-